



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103747</b>	<b>De M. Hervé Mariton ( Les Républicains - Drôme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt; santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; maladie de Lyme</b>	<b>Analyse &gt; lutte et prévention.</b>
Question publiée au JO le : <b>04/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en place du Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies vectorielles à risque transmises par les tiques. Le 29 septembre 2016 Mme la ministre annonçait la mise en œuvre de ce plan visant à instaurer une meilleure surveillance et une meilleure connaissance des tiques et à l'amélioration des diagnostics ainsi que de la prise en charge des malades. Il est souhaitable de communiquer un bilan d'étape à ce jour. Le projet est-il budgété ? Les campagnes de prévention et d'information sur la maladie sont-elles mises en place ? Où en est le projet de protocole national de diagnostic et de soin, qualifié de « mesure phare » de ce plan ? 6 mois après, la maladie de Lyme ne figure toujours pas sur la liste des affections de longue durée, handicapant de fait, le parcours professionnel des malades. Il souhaite connaître son avis sur cette question.